

Cette formation est destinée aux Equipiers de Première Intervention qui sont désignés pour intervenir dans l'attente des sapeurs pompiers.

Objectif :

Spécialiser le personnel formé à la première intervention à la connaissance approfondie de l'intervention dans l'attente des sapeurs pompiers.

Texte de référence :

Article R 4227-28 du code du travail : « *l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs* »

Article R 4227-29 : « *Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.* »

Article R 4227-38 : « *La consignes de sécurité indique (...) le devoir pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours (...)* »

Article R 4227-39 : « *Le registre incendie (...) comporte les informations (...) et les dates des essais périodiques (évacuation et extincteurs) qui doivent être réalisés tous les six mois.* »

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation Equipier de Seconde Intervention après contrôle de l'acquisition des connaissances.

Contenu pédagogique :**PARTIE THEORIQUE :**

Rappel des connaissances de l'EPI - Les consignes de sécurité - Les mesures de prévention dans l'Établissement - Méthode d'application des consignes - Mission du guide file et du serre file - Evacuation - organisation et responsabilités

PARTIE PRATIQUE :

Utilisation d'extincteurs : Eau Pulvérisée 6 et 9 litres – CO² 2 et 5 kg – Poudre 6 et 9 kg - Utilisation du Robinet d'Incendie Armé - Mise en œuvre des moyens incendie de l'Établissement - Organisation de l'évacuation

Caractéristiques :

Formation sur aire de feu aménagée ou en intra avec générateur de foyer écologique et moyens de secours de l'établissement.

Pré requis :

Attestation de formation EPI

Moyens pédagogiques :

- Vidéo projecteur et rétroprojecteur
- CD Rom relatifs à la problématique incendie
- Supports de cours individualisés

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

Sur demande

**AUTRES VILLES**

Sur demande

**Durée :**

1 journée – 7 heures avec le prérequis EPI
2 journées – 14 heures sans prérequis EPI

**Nombre de stagiaires :**

15 stagiaires maximum

**Lieu :**

Votre Etablissement

**Tarif :**

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé